

La commission de gestion

Les membres de la commission de gestion sont élus pour une année. En principe, le renouvellement se fait par tranche afin d'assurer la continuité dans la manière de procéder et le suivi des éléments à réexaminer et finaliser l'année suivante. Ses attributions sont définies à l'art. 47 du Règlement du Conseil communal.

Le travail de la Commission de gestion consiste au contrôle des procédures suivies par la Municipalité pour l'établissement des préavis. Elle examine le respect des décisions prises par le Conseil communal, le choix des entreprises retenues pour l'exécution des travaux, le respect du crédit accordé et la justification d'un éventuel dépassement soit travaux complémentaires ou urgents non prévisibles lors de l'élaboration du préavis. Pour cela, la Commission de gestion choisit généralement des préavis bouclés durant l'année sous revue. La Municipalité met à disposition de la Commission tous les documents liés à l'établissement des préavis ainsi que les rapports de chantier, la correspondance, les demandes d'acomptes, les factures finales et le décompte final du coût des travaux exécutés.

La Commission examine également le rapport de gestion rédigé par la Municipalité. Elle en commente divers éléments ou relève quelques faits saillants. Elle peut demander des compléments d'informations et poser des questions.

De mi-février à fin mai, chaque membre de la commission consacre entre 30 et 40 heures réparties sur environ douze séances dont la séance commune avec la Commission des finances pour la présentation par la Municipalité de son rapport de gestion et du préavis sur les comptes et la séance commune pour les questions orales à la Municipalité. Si elle le juge utile, la commission de gestion pose des questions écrites auxquelles la Municipalité répond également par écrit.

Pour 2015, la commission de gestion a porté l'accent sur l'évolution du Plan général d'affectation (PGA) pour la finalisation duquel un crédit complémentaire a été demandé par préavis au Conseil communal.

La traditionnelle visite annuelle d'un bâtiment ou de travaux terminés durant l'année sous revue a lieu vers mi-mai. Cette visite, suivie d'un repas, est organisée pour les commissions de gestion et des finances. La Municipalité, les techniciens de la commune, le bureau du conseil communal y participent également. Après avoir visité, le réseau d'eau (station de pompage, réservoirs et poste de commande), la route de la Louche, l'Espace Cancoires, le collège, etc., pour 2016, la Commission de gestion a proposé la visite des locaux du Jardin d'enfants privé «Les Guignols» repris par la Commune fin juin 2015. Ces locaux rénovés sis à la Route du Burenos 37 font partie du centre de vie enfantine «Les Moussaillons», ils accueillent depuis le 1^{er} septembre 2015 les «Grands» de 30 à 36 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

Tous les documents liés à la gestion des années 2003 à 2014 peuvent être consultés sur le site internet de la Commune. Ceux de 2015 pourront être consultés, dès qu'ils auront été traités par le Conseil communal du 30 juin 2016.

Présentation faite le 23 mai par M. J-P Chapalay pour les nouveaux conseillers